# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 2 NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] du Conseil de la Première Municipalité [illegible] et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

## MEETING DES UNIONISTES DE NEW-YORK.

Le grand meeting des unionistes de New-York, dont nous parlions l'autre jour, a eu lieu le 30 octobre, comme nous l'apprend une dépêche télégraphique.

Un immense auditoire se pressait à l'endroit indiqué pour le rendez-vous. M. George Wood présidait l'assemblée. Les orateurs se sont tous prononcés énergiquement contre la funeste agitation que s'efforcent d'entretenir au sein du peuple les fanatiques dont le seul rêve est l'abolition de l'esclavage.

M. Daniel Webster, retenu à Boston par ses affaires, a écrit au comité une lettre qui a été lue en plein meeting. Dans cette lettre où respire un ardent patriotisme, l'illustre secrétaire d'Etat recommande à ses concitoyens de toujours rester unis, d'obéir à la lettre et à l'esprit de la Constitution qui est le palladium des libertés publiques, et de vivre en frères sous une République que les nations étrangères ont appris depuis longtemps à respecter.

L'Assemblée a voté ensuite des résolutions dans lesquelles elle donne son entière approbation aux mesures qui constituent le Compromis et déclare qu'elles doivent être soutenues par tous les vrais amis du pays. Les résolutions portent en outre que la reconnaissance des citoyens qui sont attachés à l'Union est acquise aux Sénateurs et aux Représentants qui, se plaçant au dessus des mesquins intérêts d'un parti, ont agi pour le plus grand bien de la République, que ceux qui cherchent à renouveler l'agitation au sujet de l'esclavage méritent la réprobation des hommes de paix, d'ordre et d'équité, que la loi sur l'extradition des esclaves fugitifs était nécessaire et commandée même par une clause spéciale de la Constitution et [illegible] tout ce n'est en grande partie que la reproduction de l'acte de 1793 auquel Washington, le père de la République, n'a pas hésité à apposer sa signature.

Le plus grand enthousiasme régnait dans le meeting et de frénétiques hourras s'élevaient de la foule toutes les fois que les orateurs faisaient appel à l'union, à la concorde, à la fraternité, à tous ces sentiments en un mot dont doivent être animés les citoyens dans une République fédérative.

L'Assemblée a voté une dernière résolution par laquelle elle s'engage à ne soutenir aucun candidat qui serait hostile aux mesures de paix votées par le Congrès, puis l'ajournement a été prononcé par le président.

## CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC.

Les listes de souscription pour le chemin de fer de Tehuantepec sont ouvertes depuis lundi. [illegible] actions ont été prises dans [illegible] de temps. La Nouvelle-Orléans [illegible] pour un million de piastres. [illegible] de l'Etat maintenant fasse son devoir. Les planteurs se rappelleront que les intérêts de la campagne et ceux de la ville sont intimement liés et que la prospérité de celle-ci [illegible] des paroisses agricoles.

Canal de Tehuantepec.—Toutes les personnes qui s'intéressent à la grande entreprise du chemin de fer de Tehuantepec apprendront avec plaisir qu'une carte détaillée de l'Isthme [illegible] lundi prochain. Ce travail a été [illegible] assurément, d'après deux explorations [illegible] sous la direction d'un habile [illegible]. Cette carte viendra fort à propos [illegible] l'attente publique, et nous ne doutons [illegible] de son succès, car chaque [illegible] voudra se la procurer. Nous en [illegible].

## NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

### GRAND INCENDIE A SAN FRANCISCO.

### ARRIVÉE DE L'ALABAMA.

Le steamer *Alabama*, capitaine Foster, parti de Chagres le 23 octobre, est arrivé hier dans [illegible]. Il a laissé à Chagres les vapeurs *Cherokee* et *Empire City*. Le brick *Orleans* y [illegible] après une traversée de cinquante-[illegible] de la Nouvelle-Orleans.

Nous avons reçu par l'*Alabama* des journaux de [illegible] jusqu'au 1er septembre. Ils [illegible] que San Francisco a encore été la [illegible] d'un grand incendie. Le feu s'est déclaré [illegible] de la rue Jackson, appelé *Philadelphia House*. Lorsque les pompiers sont arrivés, les flammes avaient déjà dévoré plusieurs [illegible] et se propageaient rapidement [illegible]. Depuis la rue Jackson [illegible] la Plaza, il n'y avait pas un seul [illegible], de sorte qu'il a été impossible [illegible] les progrès de l'incendie. D'ailleurs [illegible] ne savaient où se procurer de l'eau.

Les flammes ne tardèrent pas à gagner le coin de Portsmouth Square et de la rue Kearney en [illegible] les trois côtés [illegible], puis, continuant une grande [illegible] se dirigea dans la rue Montgomery. Les pompiers s'y rendirent en [illegible] et parvinrent, après des efforts extraordinaires et des prodiges d'audace, à arrêter les progrès de l'incendie de ce côté. Mais le [illegible] alors ses ravages dans le voisinage des rues Pacific et Dupont. Il a fallu abattre plusieurs maisons pour isoler le brûlant foyer. L'hôtel de ville, sérieusement menacé a pu cependant être sauvé. Les bureaux et les ateliers du journal *Pacific News* ont été réduits en cendres.

On écrit que ce désastreux incendie est l'œuvre de la malveillance. Plusieurs personnes ont été arrêtées. Voici une liste des pertes qu'ont éprouvées plusieurs individus:

Bella Union $40,000, Rendezvous $6,000, Restaurant du Verandah $6,500, Buckland & Packard $2,500, S. Adams & Co. $6,000, J. Winchester (Pacific News) $30,000, Evening Picayune $2,000, J. Stevenson & Co. $6,500, Armory Hall $6,000, Johnson & Co. $3,000, J. Eagan $5,000, B. L. Berry $5,000, Weller & Kender $1,000, Benj. Reynolds $2,000, C. Fuller $5,000, M. Ragdeli $5,000, McGlynn & Gian $5,000, Signor Rossi $4,000.

M. Rossi a été l'une des principales victimes dans les quatre incendies qui ont désolé San Francisco depuis quelque temps; cette fois il a tout perdu.

## Nouvelles d'Europe.

Le steamer *Asia* est arrivé à New-York dans la matinée du 23 octobre. On trouvera plus loin les nouvelles qu'il a apportées et qui vont jusqu'au 19 octobre.

[illegible] abolitionistes.—Les abolitionistes [illegible] pour la prochaine élection présidentielle. L'autre [illegible] d'entr'eux avait proposé un candidat pour la présidence et un candidat noir pour la vice présidence. Cette combinaison a mécontenté bon nombre de fanatiques qui ont prétendu que le nègre devait avoir la première place sur la liste. Voici maintenant qu'un autre personnage propose de composer le ticket de [illegible] comme suit: Président, Cassius M. Clay, du Kentucky; Vice président, John Van Buren, de New-York. Et que devient M. Seward? Certes, si quelqu'un a droit aux sympathies des abolitionistes, c'est celui-là. Aussi nous attendons nous incessamment à quelque nouvelle combinaison.

Population de Baltimore.—Le recensement de Baltimore est assez avancé pour que l'on puisse connaître à peu près exactement la population de cette ville. On l'estime à cent quatre-vingt mille âmes, et il est même probable qu'elle atteigne le chiffre de cent quatre-vingt-[illegible]. Au dernier recensement, en 1840, Baltimore comptait moins de cent trois mille habitants.

M. Clay au Kentucky.—Une grande fête a été donnée dernièrement à M. Clay dans la ville de Lexington, au Kentucky. Un toast ayant été porté en son honneur, le grand orateur a pris la parole et dans un de ses plus heureux discours a touché à tous les points qui pouvaient intéresser son auditoire. Les journaux de Lexington promettent de publier incessamment ce discours.

Meurtre.—L'*Advocate*, journal publié à Covington, dans la paroisse de St-Tammany, annonce que le 24 de ce mois, deux individus nommés Quin et Cony, ont été assassinés près de l'habitation de M. William Brumfield. Les soupçons s'étant immédiatement portés sur un nègre de M. Bell, les autorités l'ont fait arrêter et conduire en prison. On croit que Quin et Cony avaient de l'argent sur leurs personnes, car ils venaient de vendre leur coton à Covington. Cette circonstance expliquerait le meurtre.

Les journaux de St-Louis nous apprennent que plusieurs bateaux à vapeur sont échoués sur les barres et bancs de sable du Mississipi. Voici l'époque où la navigation du fleuve est difficile à cause de la décroissance des eaux.

Gelées.—D'abondantes gelées sont tombées dans tous les Etats qui nous avoisinent. Les journaux de l'Alabama, de la Georgie, du Mississipi, de la Floride et de la Caroline du Sud signalent tous l'apparition de cet avant-coureur de l'hiver.

## CHRONIQUE LOCALE.

Incendie.—Hier, à 8 heures du matin le feu s'est déclaré dans l'étage supérieur de la maison No 82, rue du Camp; heureusement on a pu s'en rendre maître avant qu'il ait étendu ses ravages. Le propriétaire en a été quitte pour quelques meubles que l'on a jeté par la fenêtre. C'est la sixième fois depuis dix jours qu'un incendiaire inconnu essaie de mettre le feu à cette propriété. Les voisins et la police doivent être sur leurs gardes et surprendre s'il est possible le misérable auteur de ces tentatives.

Première Municipalité.—Le recorder Génois a fermé la Cour qu'il préside hier matin, à l'honneur de la Toussaint, après avoir examiné quelques affaires peu importantes.

Le recorder Genois a envoyé hier devant la Cour du maire un nommé Bill Ennis, accusé de s'être introduit jeudi dernier, dans un magasin de bijouterie de la rue de Chartres, et d'en avoir enlevé six montres. Les témoignages n'ont point définitivement incriminé l'accusé, mais comme il jouit d'une réputation de vagabondage très bien établie, Son Honneur a pensé, que coupable ou non du délit, il méritait une correction.

Les nommés John Moore et H. Routaud ont également été envoyés devant la Cour du maire, sous l'accusation d'avoir passé de la fausse monnaie. On a trouvé parmi le bagage des accusés $133 en pièces fausses et un rouleau d'or destiné sans doute à devenir une mine.

—Un jeune homme nommé Edouard Phillips a été arrêté hier dans la 1re municipalité, sous la prévention de vol. La plainte a été portée par M. de Gravias. L'examen n'a pas encore eu lieu.

Arrestation.—James Dutton et Richard Forrest ont été arrêtés hier par la police de la 1re municipalité. On les soupçonne d'avoir pris part au vol de montres commis dernièrement. Ils comparaîtront prochainement devant le recorder.

Une trouvaille.—M. P. Smith a trouvé hier une montre en or dans la rue Chartres, entre Bienville et Douane. Le propriétaire devra se présenter au bureau du capitaine de la garde et prouver son droit à l'objet trouvé.

—Le shérif Lewis a déclaré hier au recorder Génois qu'il avait vu le conducteur (un nègre) du dray No 1819, frapper un blanc d'un coup de fouet. Le nègre sera arrêté.

Accident.—Un domestique de valeur nommé Sawery, appartenant à M. W. F. Thompson, a été renversé jeudi soir, rue du Canal, par une lourde voiture, dont les deux roues lui ont brisé les cuisses. Transporté immédiatement chez son maître, il a expiré pendant la nuit. Le conducteur de la voiture n'est pas encore arrêté, mais la police est à sa recherche.

—Wm Wilson, H. Munroe, Daniel Smith et Austin Gorney, qui ont eu plus d'une fois maille à partir avec la police, comparaissaient hier devant le recorder Genois. Ce magistrat les a envoyés devant la cour du Maire.

Voies de fait.—William Early a été arrêté hier pour s'être porté à des voies de fait sur la personne de John Donelson. Il sera interrogé aujourd'hui.

—James Divine a été envoyé hier à la maison de travail pour exercer un vol d'huîtres commis au préjudice de D. Lucien.

## FRANCE.

Circulaire de M. de La Rochejaquelein.

—Le *Galignani's Messenger* a publié la circulaire suivante, adressée par M. de La Rochejaquelein à ses amis politiques:

"Monsieur,

"Le retentissement des déplorables discussions que j'ai du soutenir est sans doute déjà parvenu jusqu'à vous. Mes amis sont mes juges, je leur dois [illegible] les raisons de ma conduite, pour qu'ils puissent la bien apprécier.

"La netteté des déclarations contenues dans l'*Opinion publique* et dans l'*Union* ne permet plus d'hésiter. La circulaire est aujourd'hui l'œuvre avouée des personnes qui ont pris le nom collectif de M. de Barthelemy; ces journaux annoncent qu'elle ne sera pas désavouée par eux.

"Il m'importe, avant tout, de bien établir à vos yeux ma situation. Pendant cinq semaines, n'ai-je pas tout fait pour détruire les bruits de divisions entre nous? Je savais cependant que ma proposition d'appel à la nation n'était pas comprise, n'était pas approuvée; je savais que les hommes qui représentaient une politique que je n'avais pas toujours suivie étaient honorés d'une confiance qui m'obligeait à des devoirs nouveaux; mais j'étais loin de me douter de la publication, même à titre de confidence faite à des milliers de personnes, de cette circulaire qui nous a si vivement affligés.

"J'étais décidé à obéir à toute direction qui n'eût pas compromis le prince et des principes qui sont ceux de la France; mais qui donc a rompu cette trêve du silence, que j'avais respectée fidèlement? La responsabilité de cette division peut-elle m'être imputée, ou n'appartient-elle pas tout entière à ceux qui, depuis le commencement du mois de septembre, ont envoyé la circulaire dans tous les départements, en Belgique, en Allemagne, et l'ont fait publier dans les journaux de province, bien des jours avant que j'en eusse connaissance?

"J'ai eu le tort, dit-on, de combattre cette circulaire; j'aurais du supporter sans me plaindre les atteintes pénibles qui m'étaient si évidemment adressées.

"Je l'aurais fait, sans nul doute, s'il ne s'était agi que de moi; mais après les premiers moments d'une trop juste consternation, j'ai pensé que le drapeau du droit national ayant été jeté dédaigneusement dans le camp ennemi par des mains au moins imprudentes, je devais donc me dévouer pour aller le reprendre et le replacer entre les mains du prince auquel il appartient. Je m'attendais aux conséquences de ce sacrifice; aussi aucune douleur ne m'a-t-elle été épargnée. Que serait-il arrivé si personne ne s'était sacrifié? Maintenant que ce noble drapeau est relevé, il ne dépend pas de moi de décider s'il doit être suivi.

"J'ai depuis longtemps trop souffert, j'ai acquis une trop triste expérience pour avoir jamais songé à prendre la place de personne; mais je ne puis consentir à suivre ceux qui me révèlent un parti nouveau que je n'avais jamais connu, qui compromettent le nom de l'auguste prince, en lui prêtant un langage si éloigné de celui que je lui ai entendu tenir.

"On espère mêler une question personnelle aux plus hautes questions politiques dans les discussions qui continuent; on m'objecte sans cesse et uniquement l'appel à la nation et le choix des confidens de M. le comte de Chambord. Certes, le prince a bien le droit de placer sa confiance comme il lui convient, et d'ailleurs ceux qui sont nommés ont chacun leur genre d'importance.

"L'appel à la nation n'était pas une doctrine, n'était pas un système, c'était un moyen, rien de plus, rien de moins; il ne blessait aucune personne, aucun principe; il n'impliquait en aucune façon la négation des droits sacrés de la tradition; il était possible de trouver le moyen mauvais, chacun en a le droit, mais je n'ai rien dit ni rien écrit qui autorise une condamnation de mes doctrines. N'ai je pas, dernièrement encore, revendiqué à la tribune le principe "qu'il n'y a pas de droit contre le droit!" Je voulais finir la contestation qui remue le monde depuis soixante ans; je voulais, ainsi que je l'ai dit, rétablir par le consentement national, l'union intime et nécessaire des droits de la nation et des droits du roi; car, remarquez-le bien, je n'ai jamais, quoique la mauvaise foi le prétende, demandé que l'on mit aux voix le principe de la légitimité.

"L'appel à la nation n'était point une question royale. Cette question appartenait à la France qui souffre, et qui conteste que ses révolutions soient des actes libres et réfléchis de sa volonté. En principe monarchique, le roi ne peut se contester, il ne s'appartient pas; il est le dépositaire sacré des droits qui appartiennent à la nation. L'hérédité est un de ces droits; je ne l'ai jamais oublié.

"En laissant à la France la liberté de discuter ses intérêts, son avenir le plus certain, pour assurer la stabilité de ses institutions, elle reviendrait tout naturellement à les comprendre. De la conviction à l'exécution, pour un peuple, il n'y a pas loin.

"Vous avez vu dans mes deux lettres l'exposé de mes principes, que vous connaissiez déjà depuis longues années, mais je dois ajouter quelques explications catégoriques pour vous faire mieux comprendre encore pourquoi j'ai combattu cet acte insensé, si opposé aux opinions de la France, et qui nous faisait perdre un jour le fruit de vingt ans de luttes.

"Lisez la circulaire; elle fait du prince un chef de parti. Henri IV était dans cette situation quand, à la tête de ses troupes fidèles, il faisait la conquête de sa couronne les armes à la main; mais la circulaire fait un anachronisme, car elle ne compte que sur l'emploi des moyens pacifiques et de la conciliation. Comment fait-elle la faute de placer M. le comte de Chambord en face des adversaires de son principe? Comment peut se concilier le langage que l'on prête au prince avec cette belle parole qu'il répétait encore l'année dernière à Ems: "Si je devenais le roi d'un parti, je ne serais plus le roi de France!"

"La liberté politique se résume dans une assemblée élective, de quelque nom qu'on l'appelle. La circulaire annulle l'indépendance nécessaire des mandataires de la nation, en les astreignant à se soumettre, sous peine de schisme et d'indiscipline, à la volonté de cinq personnes qui nous notifient leurs prétendus pouvoirs.

"La presse a des droits: ils lui sont enlevés arbitrairement: elle doit obéir!

"Il ne peut plus, même en dehors de la presse ou de la représentation nationale, il ne peut plus se trouver un nouveau d'Assas qui, en face d'une éventualité soudaine, puisse s'écrier: "A moi, Auvergne!" et mourir en servant sa cause.

"Je répète la vérité que j'ai déjà émise: Toutes les responsabilités morales et légales sont déplacées, et c'est avec la plus vive douleur que nous voyons reporter vers l'exil la responsabilité des fautes nouvelles qui pourraient être commises. N'étaient-ce pas mon droit et mon devoir de protester, quand je vois compromettre tant de principes et tant d'espérances!

"Je sais trop combien il en coûte pour bien faire; les injustices de ses anciens amis sont toujours les plus poignantes; il faut savoir les supporter. C'est la plus grande épreuve que l'on puisse subir pour la défense de sa foi politique.

"Je dédaigne de répondre aux accusations de ceux qui me voient déjà brûler ce que j'ai adoré, insulter ce que j'ai tant aimé. Il y a des orgueils qui peuvent effacer les devoirs chez certains hommes. Ils placent leur propre mérite au-dessus de leur conscience. J'ai plus de modestie; je sais que je n'ai pour moi que ma bonne volonté, que mes bonnes intentions. Je serais trop coupable si j'oubliais les obligations que m'imposent les tombeaux au milieu desquels je suis né.

"Quel que soit le sort de ce manifeste qui, dans ma ferme conviction, affligera profondément le cœur du prince, que l'on a si étrangement compromis, j'ai dû soumettre à votre jugement l'appréciation de ma conduite.

"Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

"H. DE LA ROCHEJAQUELEIN.

"Paris, le 29 septembre 1850."

## NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 10 octobre.

On lit dans le *Journal officiel des Deux Siciles*:

"Le roi, voulant donner au prince Louis-Napoléon un témoignage de son amitié, lui a conféré la grand'croix de l'ordre royal de Saint-Ferdinand et du Mérite.

M. le président de la République a reçu hier les insignes de la Toison d'Or, avec une lettre autographe de la reine d'Espagne.

Le collier de la Toison d'Or qui a été remis au président de la République est celui que portait Charles-Quint.

— Les journaux actuellement poursuivis devant le tribunal correctionnel de la Seine, pour contravention en matière de signature sont:

*Le Siècle*, pour le numéro du 1er octobre;

*L'Evènement*, pour les numéros des 2, 3 et 5 octobre;

*La Gazette de France*, pour le numéro du 3 octobre;

*Le National*, pour le numéro du 4 octobre;

*Le Peuple de 1850*, pour le numéro du 4 octobre;

*Le Journal pour rire*, pour le numéro du 5 octobre;

*Le Moniteur du soir*, pour le numéro du 6 octobre.

Toutes ces affaires sont indiquées pour mercredi prochain, 9 octobre.

— M. Thiers est arrivé à Paris, de retour de son voyage en Allemagne.

— La *Patrie* annonce le départ de MM. Thiers et Casimir Perier pour Claremont, où se trouve en ce moment Mme la duchesse d'Orléans et M. le duc de Nemours. Les autres membres de la famille d'Orléans se trouvent à Ostende, auprès de la reine des Belges.

— Le *Patriote des Alpes* annonce l'arrivée à Grenoble de l'archevêque de Turin, M. Franzoni.

— Nous avons parlé, d'après le *Courrier de la Gironde*, de l'essai de navigation aérienne qui devait être tenté le 15 octobre à Madrid, par M. Montemayor.

Le correspondant du même journal lui adresse de Madrid, à la date du 30 septembre, la lettre suivante:

"Je vous confirme la nouvelle que je vous ai donnée, il y a quelques jours du prochain voyage aéronautique de M. José Montemayor. De nouvelles expériences ont été faites dans notre ville.

"Le ballon l'*Eole* est d'une dimension colossale; il dépasse tout ce que vous avez pu voir dans ce genre, en France. Cet aérostat mesure cube plus de deux millions de litres de gaz, sa circonférence est de seize mètres; il peut facilement enlever quinze personnes.

"Le procédé qui doit le diriger dans les airs, en dépit des vents contraires, est des plus ingénieux et des plus simples. Il consiste dans plusieurs grandes ailes qui battent alternativement l'air, tout comme les ailes des oiseaux, dont elles ont d'ailleurs à peu près la même forme. Sur le devant du navire aérien, et comme sur une proue, est placé un gigantesque tuyau qui, au moyen d'un mécanisme intérieur, absorbe une quantité considérable d'air, lequel, refoulé avec force par un autre tuyau placé derrière l'aérostat, lui imprime une impulsion extraordinaire.

"Cette masse énorme se meut dans les airs avec une rapidité qui peut lui faire parcourir, en temps calme, soixante lieues à l'heure. Le bruit des aspirations des énormes tuyaux atmosphériques et de la rotation des ailes est effrayant et se fait entendre à une très grande distance. On dirait une frégate à toutes voiles et à toute vapeur, traversant l'atmosphère.

"L'*Eole*, comme je vous l'ai annoncé, prendra, pour se rendre à Londres, la direction de Bordeaux. Le départ est toujours fixé au 15 octobre. Dans ma prochaine lettre je vous fixerai sur l'heure précise de la mise à l'air du ballon.

"L'aéronaute J. Montemayor paraît n'avoir aucun doute sur le succès de son voyage, qu'il estime devoir durer dix ou douze heures."

## ALLEMAGNE.

Autriche.—*Vienne*, 2 octobre.—On écrit à la *Feuille constitutionnelle de Bohème*:

"Dans la conférence entre l'empereur d'Autriche et les rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, ces souverains s'occuperont, non seulement de la situation actuelle de l'Allemagne, mais encore des moyens pacifiques d'y mettre ordre aussitôt que possible. On croit même que le premier de ces moyens sera une alliance offensive et défensive entre ces quatre Etats. Une mission secrète a été, à ce qu'on ajoute, adressée au roi de Hanovre pour l'attirer dans cette union.

"Si ce plan s'exécute, le petit conseil de Francfort, organe de cette politique, se prononcera énergiquement et ouvertement sur la question allemande. Les trois dernières notes du cabinet prussien, contestant la puissance de cette autorité fédérale et jusqu'à son existence, ont produit à Vienne une profonde impression.

"On sait qu'avant le départ du prince de Schwarzenberg, un courrier a été expédié à Varsovie, où se trouve l'empereur de Russie. C'est à tort que l'on avait parlé d'un voyage du czar à Ermannsdorf, en Silésie; il est également positif que le roi de Prusse n'ira pas à Varsovie. Le mois ne se passera pas sans amener quelque chose de décisif. Nous pouvons aussi affirmer que la question danoise ne restera plus longtemps indécise.

"L'Autriche, la France, l'Angleterre et la Russie se sont entendues pour intervenir par les armes, sur terre et sur mer, si la proclamation par laquelle le roi de Danemark invitera à la soumission l'armée et le peuple Schleswig-holsteinois, avec promesse d'amnistie et de garantie des droits de l'Allemagne, reste sans résultat. La mission de M. de Persigny à Londres semble avoir pour objet la dernière mesure tendant à ce but.

"Quant aux projets de mariage de notre empereur avec la princesse Sidonie de Saxe, le voyage de S. M. ne s'y rapporte nullement."

## HESSE-CASSEL.

On écrit à la *Gazette de Cologne* à la date du 5 octobre:

"La garde bourgeoise a été dissoute pendant la grande parade qui vient d'avoir lieu."

Sept heures du soir.

"Dans la parade qui a eu lieu, le général Haynau a adressé aux officiers des troupes un discours énergique en faveur du pouvoir absolu du prince. Il a été ordonné au collège supérieur des contributions d'avoir à exécuter l'ordonnance relative à la perception des impôts.

"Tous les journaux sont suspendus. Quoiqu'une grande agitation règne dans la ville, l'ordre n'a pas été troublé.

"Le tribunal suprême militaire a ordonné une enquête contre le lieutenant général Haynau, pour cause d'abus de pouvoir, et a chargé le tribunal de garnison de la procédure ultérieure.

On écrit de Francfort, à la même date, à l'*Indépendance belge*:

"Voilà les nouvelles de ce matin. A deux heures, tout le monde savait déjà à Francfort que la revue avait décidé de tout; les officiers avaient été révoltés de la harangue stupide et décousue du vieux général. Aussitôt après ils se sont réunis pour prendre leurs mesures. Le lendemain, c'est à dire aujourd'hui même, les conseils de guerre institués par Haynau devaient commencer à fonctionner, mais M. Haynau ne trouva pas un seul auditeur (les auditeurs remplissent les fonctions du ministère public) prêt à accepter un rôle près de ces tribunaux improvisés.

"La garde civique qui devait être désarmée hier soir, garda ses armes, et, quand le général voulut employer la force, il trouva la résistance organisée par ses officiers eux-mêmes. Alors le général se vit accablé de deux coups à la fois: non seulement son autorité fut méconnue par ceux dont il avait cru faire ses séïdes, mais on lui signifia encore un arrêt de l'auditeur général, qui le décréta d'accusation pour avoir violemment occupé les ateliers de deux imprimeurs, et pour avoir fait arrêter un journaliste.

"Les officiers déclarèrent à M. Haynau qu'ils allaient envoyer une députation à Wilhemsbad, et le général se trouva heureux d'avoir un prétexte pour cesser ses fonctions; il promit d'attendre le retour de l'officier député près du prince. M. Haynau, qui est *piétiste*, et qui cite la Bible à tout propos, a été surtout ébranlé par une lettre que lui a adressée le bourgmestre Henkel, et où celui-ci démontre par des citations bibliques que ce n'est pas le chemin de la justice qu'il a pris."

## SCHLESWIG-HOLSTEIN.

On écrit de Hambourg, à la date du 6 octobre:

"La *Barsenhalle* annonce que l'assaut contre Friedrichstadt a été livré hier à quatre heures après-midi, mais a été repoussé par les Danois. Les Schleswig-Holsteinois ont pris position près de Suderstapel. Leurs pertes sont considérables, surtout en officiers.

"Les troupes de Schleswig-Holstein, après avoir vu leur assaut repoussé, ont dû se retirer à Suderstapel et à Seth, avec une perte de 600 hommes. L'assaut avait été donné avec furie; la charge battait sans interruption; les assauts s'étaient succédé. Tout avait été vain. A peine un retranchement tombait-il, qu'il démasquait en tombant une série de redoutes plus formidables.

"Les Allemands ont perdu beaucoup de monde à la chute d'un pont qu'un bruit peu fondé, à ce qu'il parait, prétend avoir été scié par les Danois. La tête de ce bataillon, qui avait passé le pont, est tombée au pouvoir des Danois. Tous les officiers de ce bataillon ont succombé. Le général Willisen a publié un rapport dans lequel il n'avoue qu'une perte de 200 hommes; mais il déclare également la mort d'un très grand nombre d'officiers.

"La moitié de Friedrichstadt a été incendiée."

## ITALIE.

Le texte du jugement rendu contre Mgr Franzoni, et le réquisitoire du procureur général, remplissent six colonnes de la *Gazette piémontaise*. Nous devons donc nous borner à en donner des extraits.

M. Persoglio établit qu'il a agi conformément à la loi, et il ajoute:

"Il ne manque pas d'exemples dans l'histoire du Piémont et dans les archives des cours suprêmes; nous citerons seulement le décret du 20 septembre 1707, par lequel le sénat du Piémont a admis l'appel comme d'abus contre les expressions contenues dans la bulle de Clément XI du 11 mai de la même année, bulle qui contenait l'annulation des édits et des décrets supposés contraires à l'immunité ecclésiastique, avec censure et haine des magistrats; et un autre décret du sénat de Nice, du 9 septembre 1712, sur lequel on a admis l'appel comme d'abus contre un monitoire de Rome qui annulait l'ordonnance du juge séculier, déclarant tenus au paiement des taxes les ecclésiastiques possesseurs de biens situés à Villar."

Après avoir rappelé les faits d'abus reprochés à M. Franzoni, le procureur-général termine ainsi:

"La longanimité dont on a usé envers le prélat n'a pu le corriger de l'hostilité qu'il a constamment montrée à l'égard de la juridiction laïque et souveraine, soit par la fréquente violation des lois sur l'exequatur, faits sur lesquels le tribunal suprême (la cour royale) l'a inutilement admonesté plus d'une fois, soit par ses protestations contre les ordonnances royales au sujet des œuvres de bienfaisance, soit en soulevant toutes sortes de difficultés contre les mesures prises avec le concert du saint-siége pour le récolement de l'état civil, soit en se servant dans ses lettres pastorales d'expressions tendant à censurer le gouvernement, et ainsi à troubler l'autorité laïque dans l'exercice de ses attributions souveraines, soit enfin en se montrant ouvertement contraire aux nouvelles institutions politiques qui nous gouvernent.

"Tous ces actes, antérieurs aux faits récens qui vous ont été dénoncés, démontrent qu'il n'y a pas lieu d'espérer de le maintenir dans les limites de son ministère pastoral; et comme non seulement une admonestation, mais une condamnation solennelle a été vainement prononcée il y a peu de temps contre lui, il serait ridicule de compter sur les résultats d'un nouvel avertissement, et il ne reste autre chose à faire qu'à ordonner son bannissement et le séquestre du temporel. Ce sera la juste conséquence de l'agression violente qu'il a commise, du trouble qu'il a jeté dans la société, du grand dommage qu'il a causé à la religion que nous nous glorifions d'observer et de défendre. Que monseigneur donc ne s'en prenne qu'à lui-même s'il a provoqué ces mesures purement défensives, auxquelles il pourrait, du reste, mettre un terme, soit en renonçant à son siége, soit en recourant en son temps aux magistrats, avec des preuves de profonde, loyale, indubitable et constante résipiscence.

"En somme, sur la foi des documents et informations susénoncées, l'avocat général a recours à vos excellences, en les requérant, afin qu'il leur plaise, pourvoyant en voie d'appel comme d'abus, tant pour les décrets du 20 juillet dernier que pour les faits relatifs au feu ministre de Santa-Rosa, susexposés, d'ordonner que Mgr Franzoni, archevêque de Turin, soit éloigné de l'Etat, et qu'en même temps on procède au séquestre, entre les mains royales, de tous les biens de l'archevêché, avec commission aux juges de mandement où les biens sont situés, d'en référer aux fonctionnaires de l'économat, et ce acte devant être exécuté aux frais particuliers de monseigneur; ordonnant que le décret qui sera prononcé soit notifié, sur la présente instance, au susdit monseigneur pour qu'il n'en ignore; tout cela à la diligence du ministère public.

"Turin, 25 septembre 1850."

Voici l'arrêt prononcé le jour même, conformément aux conclusions de l'avocat-général:

"Le tribunal d'appel séant à Turin (les deux sections de vacations réunies);

"Vu la représentation ci annexée de l'avocat général de Sa Majesté, bien considéré sa teneur, et, par les présentes, prononçant par voie d'appel comme d'abus, tant sur le décret du 20 juillet dernier que pour les faits relatifs au feu ministre Santa Rosa y énoncés, et conformément à la représentation susdite, avons ordonné et ordonnons que Mgr. Franzoni, archevêque de Turin, soit éloigné de l'Etat, et qu'en même temps on procède au séquestre, dans les mains royales, de tous les biens de l'archevêché, commettant à tous les juges de mandement où ces biens sont situés de s'en référer aux délégués respectifs de l'économat; le tout aux frais particuliers de monseigneur, ordonnant de lui notifier ces présentes afin qu'il ne puisse arguer d'ignorance. L'exécution du présent arrêt est confiée à la diligence du ministère public.

"Pour ladite excellente cour d'appel.

"Signé à l'original, MANNO, premier président; PAON, secrétaire civil."

## RUSSIE.

On lit dans le *Journal de Saint-Petersbourg*:

"L'empereur de Russie est arrivé le 20 à Moscou.

"L'impératrice est arrivée de Varsovie le 27 septembre, accompagnée de la princesse Louise des Pays-Bas et de sa fille, la princesse Marie."

## PORTUGAL.

Le paquebot à vapeur le *Pacha* est arrivé vendredi soir à Southampton, avec des nouvelles de Lisbonne du 29 septembre.

Le comte de Thomar est rentré dans la capitale, où règne la plus grande tranquillité. Les journaux et les correspondances semblent moins préoccupés de la crainte ou de l'espoir d'une prochaine insurrection.

Il n'est pas vrai que le maréchal Saldanha se soit placé sous la protection du ministre anglais.

## BULLETIN SCIENTIFIQUE.

### TRAITEMENT DE LA FIÈVRE INTERMITTENTE.

Nous serions vraiment coupable et l'on serait en droit de nous adresser de vifs reproches, si, relevant de venir en aide à un vieux praticien qui a bien mérité de la science et de l'humanité, nous ne donnions pas une grande publicité au traitement si efficace de la fièvre intermittente par les ventouses formulé par le docteur Gondret.

La fièvre intermittente est un des ennemis les plus acharnés de l'homme. Toutes les fois que le laboureur ose tenter des conquêtes nouvelles et disputer aux plantes parasites qui les ont envahies, aux eaux qui les inondent, aux forêts improductives qui les recouvrent, à la stérilité qui les désole, quelques portions du sol confiées à son industrieuse activité, la fièvre intermittente se dresse devant lui, l'engourdit par ses frissons, le consume par ses ardeurs, mine sa santé, épuise ses forces, et lui donne trop souvent pour tombeau cette terre même dont il a imprudemment ouvert le sein méphytique et homicide. Il est très rare, écrivait le docteur Fodéré, que de quatre travailleurs employés à des défrichemens, deux au moins ne succombent pas! Et un célèbre médecin allemand Wirling a dit que si l'épée a tué des milliers d'hommes, la fièvre intermittente en a tué des dizaines de milliers.

Un fait aussi grave, inexplicable, que nous avons trop souvent constaté, est bien propre à faire mieux ressortir l'importance des observations de M. Gondret et de son nouveau moyen thérapeutique.

Personne n'ignore que le voisinage des plages marécageuses et des amas d'eaux stagnantes amène infailliblement, non seulement des fièvres intermittentes, mais encore des fièvres rémittentes ou pernicieuses, beaucoup plus redoutables, et mortelles par elles-mêmes. Or, les travaux de déblais et de remblais des chemins de fer, ont multiplié à l'infini les dépôts d'eaux croupissantes, et nous ont fait, sur ce point capital, rétrograder de plusieurs siècles.

Un médecin consciencieux signalait naguère à l'Académie des Sciences, sur la ligne de Paris à Strasbourg, une commune où l'on ordonnait à peine, chaque année, quelques grains de sulfate de quinine, et qui maintenant en consomme annuellement pour plus de douze cents fr. Impôt honteux et barbare créé par les excès de la civilisation, ou mieux par l'indifférence, la routine et l'étourderie de l'administration!!!

Les moyens opposés jusqu'ici à la fièvre intermittente sont les sangsues, la saignée, les vomitifs et les purgatifs, le sulfate de quinine et l'arséniate de soude. Les premiers moyens sont peu efficaces; les deux derniers agens, au contraire, ont une vertu intrinsèque bien démontrée; mais l'arséniate de soude est un poison violent et traître qui produit presque toujours des accidens graves; mais le sulfate de quinine est d'un prix si élevé, que l'ouvrier et le pauvre ne peuvent pas y recourir. Il est d'ailleurs trop souvent sophistiqué, et traîne à sa suite des maladies chroniques; ces deux remèdes, enfin, exigent absolument l'intervention d'un médecin.

Au contraire, le traitement proposé par M. Gondret n'est nullement dispendieux, il est accessible à tous, praticable pour tous. Ce sont simplement des ventouses sèches appliquées au nombre de quinze ou vingt, des deux côtés de la colonne vertébrale.

Laissons parler l'honorable médecin.

"Procurez-vous une vingtaine de cloches à ventouses, depuis quatre jusqu'à sept centimètres de diamètre. Les petites seront appliquées aux enfans. A défaut de cloches, servez-vous de verres à boire à bords droits.

"Au moment où le frisson commence, trempez un pinceau dans l'esprit de vin ou l'eau-de-vie; promenez-le sur le fond et les parois intérieures de la cloche ou du verre; appuyez le bord de la cloche ou le verre sur la peau, près de l'épine dorsale; jetez au fond un petit morceau de papier tordu au milieu et allumé par le bout opposé aux doigts; redressez alors la cloche ou le verre, en l'appliquant, par toute sa circonférence, sur la peau, de telle sorte qu'il soit presque perpendiculaire au corps du malade, et que l'air extérieur ne puisse pas rentrer. Posez de même les quatorze ou dix-neuf autres ventouses, de manière à couvrir la partie postérieure du tronc, depuis le haut de l'épaule jusqu'au bas des reins. Laissez les ventouses en place pendant trente ou quarante minutes environ. Le frisson ne tardera pas à disparaître, les périodes de chaleur et de sueur n'auront pas lieu. Pour retirer les cloches, pressez doucement un doigt entre la peau et le bord du verre de la cloche; vous faites ainsi rentrer l'air, et le verre se détache sans aucune douleur.

"Si un second accès devenait menaçant, on recommencerait l'opération."

La pratique a-t-elle sanctionné les prévisions et les prescriptions de M. Gondret? Oui, certainement. Il s'est trans[porté] sur les lieux qui engendrent les fièvres intermittentes, il a passé de longs mois dans la Sologne, pays, hélas! trop célèbre par les émanations putrides de ses innombrables marais. Grâce au concours empressé du respectable propriétaire du château du Chêne, près Salbris, il a guéri, par l'emploi de simples ventouses sèches, de nombreuses fièvres intermittentes, et même de fièvres rémittentes très graves qui avaient résisté à l'emploi souvent réitéré du sulfate de quinine. Plusieurs confrères consciencieux, et jouissant d'une réputation méritée, lui ont adressé de divers pays insalubres des faits de guérison incontestables obtenus par ce même traitement si rationnel, et qui a l'immense avantage de pouvoir être appliqué par les personnes qui entourent le malade sans faire appel au médecin, au médecin souvent trop éloigné, et dont les soins sont réclamés, à la fois par trop de malades pour qu'il puisse suffire à tous.

Partout enfin la méthode que nous sommes heureux de patroner a été féconde en résultats merveilleux, et c'est ce qui lui a valu les honneurs trop difficiles à conquérir d'un rapport académique complètement favorable. Deux de nos plus grandes célébrités médicales, les docteurs Bricheteau et Bouillaud, avaient été chargés, sur la demande de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, d'expérimenter le nouveau moyen fébrifuge, dont l'idée première appartient entièrement à M. Gondret, mais qu'une circonstance accidentelle avait aussi révélé au docteur Van Mons, de Bruxelles. Les savans commissaires de l'Académie de médecine ont basé leur jugement sur les expériences faites sous leurs yeux dans les hôpitaux de Paris. Nous citerons un seul fait et les conclusions du rapport.

"Un meunier de trente-neuf ans avait eu par deux fois, il y a cinq ans à Paris, une fièvre intermittente, qu'on avait guérie par le sulfate de quinine. En juillet 1848, il se rendit en Sologne, pour travailler à la construction des ateliers nationaux. Il y contracta, à plusieurs reprises, une fièvre intermittente quotidienne, que l'on combattit avec succès par le sulfate de quinine. Une dernière rechute l'engagea à quitter le pays. Dix jours après son arrivée à Paris, il fut repris du même accès de fièvre quotidienne, dont les trois stades duraient de dix heures du matin à trois heures du soir, et étaient précédés de coliques et de vomissements bilieux. A dater du quatrième accès, cette fièvre devint tierce.

"Le 16 septembre, à l'invasion du septième accès, on appliqua au malade (entré le 12 à l'hôpital) quinze ventouses sèches sur la région dorsale de la colonne vertébrale. Dans l'espace de moins d'un quart d'heure le frisson cessa et l'apyrexie devint complète par la cessation de la chaleur et de la sueur; le malade se trouvait parfaitement bien avant la fin du jour. Les 17, 18, 19, 20, 21, 22, la fièvre ne reparut pas. Il sortit le 23, la rate était hypertrophiée, mais sans que le malade en ressentit aucune souffrance.............................................

"En conséquence, nous vous proposons de répondre à M. le ministre du commerce:

"1° Que les résultats favorables obtenus par les commissaires que vous avez nommés pour examiner la méthode thérapeutique de M. Gondret contre les fièvres intermittentes, font désirer que des expériences plus nombreuses soient faites sur cette méthode, sur un plus grand théâtre, et dans les contrées où ces fièvres sont endémiques; 2° que l'utilité de ces essais d'un mo en simple, prompt et économique de guérison est d'autant mieux fondée que le sulfate de quinine, presque exclusivement employé à la cure des fièvres intermittentes est devenu plus cher et se trouve souvent sophistiqué, quand il n'est pas hors de la portée des malades pauvres et privés de tout secours efficace."

Essayerons nous d'expliquer l'action des ventouses sèches de M. Gondret? La fièvre intermittente a certainement pour cause ou pour symptôme, un trouble dans la circulation du sang, des désordres du système nerveux. Elle cède dans un très grand nombre de cas au sulfate de quinine. Elle cède aussi, et nous devons cette observation à notre ami M. Jules Guyot, à une infusion de café noir. Ce médecin éminemment habile, et qui a renoncé trop tôt à l'exercice de son art, nous racontait que dans un château du Berry, contrée où sur plusieurs points la fièvre est endémique, un homme bienfaisant et généreux réunissait autour d'un large foyer les infortunés atteints de fièvres intermittentes.

Quelques heures avant l'accès, on leur faisait prendre deux ou trois tasses de café, et comme avec les ventouses de M. Gondret, le frisson cessait brusquement ou diminuait considérablement de durée. Le café, comme le sulfate de quinine, exercent principalement leur action sur la moelle épinière. Mais, et trop souvent, on oublie de tenir compte de cette particularité essentielle, cette action ne se produit qu'après un certain temps que M. Jules Guyot évalue, en moyenne, à trois heures pour le café, à cinq heures pour le sulfate de quinine. Ce fait est si constant, qu'il suffit presque seul à expliquer tous les cas d'inefficacité observés du sulfate de quinine. Quoique par quelque rapport administré, il est reste inerte parce qu'il était pris par le malade trop tôt ou trop tard, parce que l'on ne faisait pas concorder l'instant du maximum d'intensité de son action avec l'invasion du frisson. Un calcul facile et sur aurait assuré le succès d'une médication énergique par elle-même.

En admettant que le mode d'action du sulfate de quinine et du café soit bien celui que nous venons d'indiquer, l'efficacité prompte, presque instantanée, certaine, des ventouses sèches de M. Gondret se comprendra sans peine. Elles exercent physiquement, directement, immédiatement, sur la moelle épinière, une action stimulante; c'est attaquer le mal au point de départ, dont on s'étonner qu'il soit facilement vaincu.

F. MOIGNO.

## COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 1er novembre 1850.

Les affaires de la semaine ont été mouvantes. Les arrivages de sucre et mélasse se sont assez librement et le marché s'est [illegible]. La farine et le maïs ont haussé et la demande de provisions a été plus animée, à des prix meilleurs que par le passé. Le marché au coton a été très calme, mais cette inactivité momentanée n'est attribuable qu'à la difficulté que l'on éprouve à placer les traites. Nos banques ont fait preuve de grande libéralité cependant, et ont escompté pour toutes les sommes que la loi leur accorde, ceci n'a soulagé le marché monétaire que momentanément et le besoin d'un couple de millions en espèces se fait vivement sentir.

Depuis notre dernière revue il y a eu une forte gelée dans toutes les régions où le coton est cultivé, mais il n'a pas souffert. Les fameux estimateurs de récoltes, dont nous avons déjà parlé, s'aperçoivent enfin qu'ils se sont fourvoyés, cependant comme on convient rarement de ses erreurs, ils rejettent la faute sur la gelée qui, disent-ils, a détruit 200,000 balles. Leur estimation commence donc à être plus raisonnable, elle le sera tout-à-fait, lorsqu'ils auront trouvé une autre occasion pour déduire 100,000 balles.

COTON—Arrivées depuis le 25 octobre, 30,758 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 1,503 balles—Havre, 2,779—New-York, 1,846—Boston, 1,583—Philadelphie, 155—ensemble, 7,615 balles—ce qui fait une addition au stock de 23,133 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 90,304 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en main au 1er sept. 1850, | | 16,612 |
| Arrivé la semaine dernière, | 30,758 | |
| Arrivé antérieurement, | 100,16[illegible] | |
| | | 130,923 |
| | | 147,535 |
| Expédié la semaine dernière, | 7,615 | |
| Expédié antérieurement, | 49,406 | |
| | | 57,231 |
| Stock sur place, | | 90,304 |

Le calme a succédé à l'activité qui régnait sur ce marché, lors de notre dernière revue. La difficulté que l'on éprouve dans le placement des traites est la seule cause de cette langueur, et nous devons nous attendre à voir le coton lourd et à la baisse jusqu'au jour où l'argent sera plus abondant sur notre place. Le mal est devenu si apparent que des mesures ont été prises pour l'importation d'une somme considérable en espèces, qui peut seule rétablir l'équilibre dans le change.

Pendant les premiers jours de la semaine, le marché était assez ferme, et mardi sur 8,000 balles avaient changé de mains aux anciens prix. Depuis ce moment les opérations ont été plus limitées et une baisse de ⅛, et dans quelques cas de ¼ ct, a eu lieu. Les ventes des trois derniers jours s'élèvent à 6,000 balles, formant un total de 10,000 balles pour la semaine. Nous altérons nos cotes en conséquence:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Inférieur | ........ | @ | — |
| Ordinaire | 12⅝ | @ | 13⅛ |
| Middling | 13⅜ | @ | 13⅝ |
| Good Middling | 13⅝ | @ | 13⅞ |
| Middling Fair | 13⅞ | @ | 14 |
| Fair | 14⅛ | @ | — |
| Fully Fair | 14⅜ | @ | — |
| Good Fair | ........ | @ | — |
| Good and Fine | ........ | @ | — |

TABAC—Arrivées depuis le 25 octobre, 44 boucauts. Expédiés dans le même temps pour New York, 333 boucauts—Philadelphie, 32—ensemble, 365 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés, 12,610 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains au 1er septembre 1850, | | 14,849 |
| Arrivé la semaine dernière, | 44 | |
| Arrivé antérieurement, | 2,041 | |
| | | 2,085 |
| | | 16,927 |
| Expédié la semaine dernière, | 365 | |
| Expédié antérieurement, | 3,952 | |
| | | 4,317 |
| | | 12,610 |

Ce marché est toujours excessivement ferme; les ventes de la semaine s'élèvent à 1600 boucauts, à des prix très pleins. De ce nombre se trouvent 400 boucauts de Comté de Mason, dont les conditions ont été tenues secrètes, le reste a été fait comme suit: 80 boucauts admis et refusés à 7⅛ c—30 do admis @ 10 cts—30 do refusé @ 7 cts et 164 do @ 7½ cts la liv. Nous cotons comme par le passé: Lugs, 6 @ 7 cts—feuille, inférieur @ commun, 7⅛ @ 8¾ c—fair @ fine, 9 @ 10 c—choix, 10½ @ 10⅞ cts la livre.

SUCRE—Les arrivages ont été assez abondants cette semaine et les cours se sont mieux fixés. Les ventes s'élèvent à 650 boucauts de 5 @ 6⅛ cts la liv. Le bon vaut 5⅞ @ 6 cts la liv. Les nouvelles de la récolte nous démontrent qu'elle sera moins considérable qu'on ne le pensait.

MELASSE—Lors de notre dernière revue cet article était en défaveur, mais depuis cette époque la demande s'est ranimée et les cours ont haussé jusqu'à 28 cts. Des arrivages assez considérables qui ont eu lieu aujourd'hui ont cependant fait reculer, et 450 barils ont été pris à 27½ le gallon. Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 1,410 barils, pris en partie pour le Nord.

FARINE—Au commencement de la semaine cet article était lourd et le St-Louis et Illinois se faisait de $4 40 @ 4 50 le baril. Depuis cette époque, les détenteurs se fondant sur le peu d'expédition faite des hauts et les eaux basses, ont élevé leurs prétentions à $4 62½. Cela a diminué les transactions, bien que ces prix aient été payés dans quelques cas, et le marché se ferme d'une manière très calme. Les ventes de la semaine s'élèvent à 8,000 barils, dont la plus grande partie a été faite pendant les trois premiers jours.

CEREALES—La demande de maïs a été assez animée; mercredi soir les ventes s'élevaient à 6,000 sacs de 60 @ 65 cts le boisseau. Depuis ce moment, une hausse subite s'est faite et 2,000 ont été pris de 70 @ 73 cts le boisseau. L'avoine est en demande et les cours qui étaient à 50 cts au commencement de la semaine ont monté graduellement jusqu'à 56 et 57 cts le boisseau. Il n'y a pas de blé sur place.

GRAISSE—Les ventes de la semaine ont été de 3 800 barillets en différents lots, No. 1 et prime, 7⅛ cts la liv. Nous remarquons une vente de 60 tierces à 7⅛ cts.

PORC—La demande a été plus active cette semaine, et les ventes ont haussé de 50 @ 75 cts le baril. La principale transaction a eu lieu samedi dernier; 2,000 barils mess ont été vendus aujourd'hui de $10 87½ @ $11 25. Depuis lors, 1,000 barils mess ont été faits de $11 25 @ $11 75, dont 200 barils non inspectés à $11 25. Le prime vaut $9. Le stock à l'inspection d'aujourd'hui est porté à 13,000 barils comme suit: 42 barils clear—8,316 mess—2,066 prime—368 M. O.—156 prime mess—7? do P O—431 rumps—443 non-inspectés et 96 inférieur.

LARD FUMÉ—Le stock étant très faible et les arrivages peu considérables, les prix se maintiennent très fermes. Les plats côtés valent aujourd'hui 6½ @ 6⅞ cts, et les épaules 5 @ 5⅛. Les jambons sont plus abondants et moins demandés; les prix sont 8 @ 10 cts pour les couvert. pps et choisis.

BŒUF—Les prix sont les mêmes, mais la demande est très limitée. Nous cotons mess en barils, $11; demi barils, $6—prime, $7 50 le baril. Le stock à l'inspection d'aujourd'hui est de 1,697 barils et 481 demi barils mess—942 barils et 14 demi do prime—166 demi barils et 30 barils M. O.—157 barils et 209 demi barils B., inférieur non inspecté et avarié.

SEL—Deux chargements de sel de Liverpool comprenant 8,000 sacs ont été faits à des conditions non publiques. Les cours de seconde main ont $1 10 @ $1 15 pour le commun et $1 25 pour le fin. Un chargement de 10 000 boisseaux des Iles Turques a été fait à 23 cts, 1,000 sacs do @ 65 cts et 4,000 do 70 cts.

CAFÉ—La demande est inactive et les cours ont considérablement baissé. Les ventes de la semaine ont été de 800 sacs, vient Rio de 10 @ 10⅞ cts et 1,000 en vente publique. Environ 1,000 sacs de la première récolte ont été pris à 11 cts la liv.

RIZ—Le riz fin vaut 4⅜ @ 4⅝ cts la liv, le vieux se vend 3⅞ @ 4 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles n'ont pas varié. Beurre de l'Ouest, 10 @ 13 c—Fromage, 7 @ 7¼ cts, suivant la qualité.

FRUITS—Le chargement du brick Azelia, a été vendu hier par MM. Pykes, Hyde & Co, comme suit: caisses raisins, M. R. $2 25 @ 2 40—demi boîtes, $1 25 @ $1 30—quarts, $1 @ 75 c—boîtes London Layers, $ 00 @ 3 00—demi do $1 50—citrons, $3 @ 3 05—grappes, $2 45 @ 2 75—amandes douces sans coques, 15⅛ @ 16 c—figues, 5 @ 6 cts la livre en boîtes et demi boîtes.

WHISKEY—Cet article est très rare, les ventes se font par petits lots de 29 @ 30 cts le gallon.

CHANDELLES—Cet article est le même—New-Bedford & Nantucket, 41 @ 41¼ cts—Roulées, 21 @ 22 cts la liv.

SUIF—Pas de ventes. La demande avait eu lieu 7½ cts.

CHAUX—Deux chargements de Thomaston s'élevant à 3,318 barils ont été vendus de $1 15 @ 1 25. Les quatre chargements $1 75 de secondes mains. Une vente de 1,000 barils Ste Genevieve, a été faite au commencement de la semaine à $1 75.

PLOMB & CHANVRE—Pas de ventes.

SACS EN PIÈCES—Cet article est peu demandé, les cours sont [illegible] 9 cts.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Ces articles sont lourds, les principales ventes comprennent 110 rouleaux de cordes à 6¼ c—165 do @ 6⅞ et 50 pièces de toile à 13 cts la yarde. Les petits lots se vendent 13½ @ 14 cts la yarde et 6⅞ @ 7 cts la liv.

CHANGE—La difficulté de placer les traites est devenue plus grande et les cours du change en fléchi. Nous cotons: Sterling, 107½ @ 108½—Paris, 5 fr 25 @ 5 fr 30—Traites sur New York à 60 jours, 2⅛ @ 2⅞ pour cent d'escompte—A vue, ¾ @ 1⅛ pour cent d'escompte.

FRET—Deux navires ont été frêtés pour Liverpool à ½ d et l'autre balles ont été prises par des navires anglais à 5/16 d. Depuis lors, le prix de fret s'est relevé, car on a refusé de frêter un chargement à 11/32 d. On cote à 15 frets pour Trieste à 1 ct. Le cabotage est le même.

## LISTE MARITIME.

### Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Yacht, Thompson, pr Brazos Santiago.
Goelette Diamond, Mack, pr Pensacole

—ARRIVÉS.—

Steamship Alabama, Foster, de Chagres.
Navire Minnesota, Allen de New York
[illegible] Leibnitz, Jorgensen, de Hambourg
Brick Alvin, McLarty, de Charleston
[illegible] L. O'Donnel, de Savannah
Goelette Mary Ellen, McConnell, de la Havane
[illegible] Victor Perry, de Pensacole
[illegible] Southerner, Morgan, de Key West
[illegible] Malona, McNeal, de Tampa Bay
[illegible] Chipola, Gordon, d'Apalachicola
[illegible] Louis Perrault, de Pensacole

—STEAMBOATS.—

Duck River, Clark, d'Alexandrie
E D White, Brady, de Williamsport
Emperor, Jenks, de Milliken's Bend
Sultana, Cable, de St Louis
Columbus, Platt, de St Louis
Osceola, Haggood, de Harrodsburg

—MEMORANDA.—

(Arrivés à San Francisco.)

Barque Ellen Morrison, 200 jours de Baltimore, via Rio Janeiro, 188 jours.
Brick Montezuma, Roberts, 164 jours de Baltimore, via Valparaiso, 30 jours.

### PORTS ÉTRANGERS

Liverpool, 7 oct—Parti, Mistinden, Milligan, pr la N-Orleans; 5, Houghton, Doane, do, David Cannon, McLay, do, Lady Constable, Dawson, do, 4, arrivé, Lapland, Simpson, do

Havre, 7 oct—Arrivé, Oxenbridge, Taylor, de la N-Orleans.

Cette, 1 oct—Arrivé, Charlotte, de la N-Orleans; 22 sept, arrivé, Francisco, Cavasco, do.

Lavourne, 24 sept—Arrivé, Sharon, Merryman, de la N Orleans. Parti, Calcutta, Woodside, do.

Bremenhaven, 3 oct—Arrivé, George F Patten, Hinton, de la N-Orleans.

Anvers, 23 sept—Arrivé, Hartley, Morrell, de la N-Orleans.

Gravesend, 7 oct—Arrivé, York, Roy, de la N-Orleans.

### LISTE DES NAVIRES

*En destination pour la Nouvelle-Orléans.*

HAVRE.

Navire Caroline & M Clark, parti le 21 sept
Navire Arcadia, Coussens, parti le 17 septembre
Navire Venice, Baker, devant partir le 20 sept
Navire Pyramid, Henderson, devant partir le 5 oct.
Navire Medomac, Rich, parti le 2 octobre
Navire Lemuel Dyer, Hagory, devant partir le 25 oct
Navire Holyoke, Pitts, chargeant le 30 sept

BORDEAUX.

Navire Mobile, Buckley, parti le 6 sept. et de Royan le 15 sept
Navire Wabash, Barnes, devant partir le 10 oct
Navire Mount Washington, Stone, partant en oct
Navire Emeline, Watts, partant en oct
Navire Oceana, Stephenson, mis en mer le 90 sept
Navire Arendahl, parti le 3 sept. et de Royan le 12
Navire Carl & Emma, ——, mis en mer le 27 sept
Navire Oscar, Labory, devant partir le 1er oct
Navire Joshua Bragdon, Bartlett, devant partir le 10 octobre

MARSEILLE.

Navire Solway, Hodgson, chargeant le 10 aout
Navire Amelia, Jordan, chargeant le 17 sept
Navire Aurelia, Anderson, chargeant le 1er oct

TRAPANI.

Navire Michael Angelo, Wilson, parti le 19 sept

MALAGA.

Navire Clarissa, Dyer, ayant touché à Gibraltar est reparti le 17 sept
Barque Lucinda Maria Rich, chargeant le 30 sept
Goelette Mary F. Litterloh, Somers, do le 30 sept

CADIX.

Navire New-World, Castner, parti le 14 sept.

Le navire OLD ENGLAND, capt. Lowell, du Havre, est actuellement en déchargement en face du poteau 17, Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis, sous 5 jours et venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
31 oct H. V. BAXTER, 79, rue Commune.

AVIS—Le soussigné ayant pris l'agence de la Compagnie des navires à vapeur de la malle des Etats-Unis, s'est établi en cette ville pour la transaction des affaires par commission et d'envois, en général. Son bureau est au No 9, rue des Magasins. JAMES R. JENNINGS. 2nov

AVIS—J. B. BLACHE informe ses amis et le public, qu'ayant pris en société, à partir de ce jour, M. Gabriel Beaumont, ses affaires de commission et d'encan seront à l'avenir conduites sous la raison commerciale de J. B. Blache & Co. 2nov—1mo

### F. JAUFROID,

83 & 84, RUE DE CHARTRES,

*Magasin de Mercerie, Parfumerie et Articles de Fantaisies.*

# JOUETS.

LE plus grand assortiment qu'il y ait en ville. Les marchands sont invités à venir visiter cet établissement. F. JAUFROID,
2 nov—6mo 84, rue de Chartres.

BAZAR POUR VETEMENS D'ENFANS ET DE JEUNES GENS.

NOUVEAU MAGASIN,

No 1 et 3, rue de Chartres, encoignure Canal au-dessus du Magasin de chapeaux.

*Ouverture le 2 novembre 1850.*

LE premier étage de cet élégant magasin a été transformé en un Bazar, pour la vente d'habillemens d'enfans et de jeunes gens. On sollicite le patronage des dames pour ce nouvel établissement, où elles seront reçues avec tous les égards qui leur sont dus. Les marchandises sont tirées des manufactures de Paris et de New-York, du dernier genre. Consist.:
PALETOTS,—Basques de drap, drap d'été, mérinos, satin, velours de soie, popeline d'Ecosse, &c, &c.
HABILLEMENTS COMPLETS—De tous genres, qu'au style et aux étoffes, depuis l'âge de 2 jusqu'à 15 ans.
JACQUETTES—En drap, mérinos, velours de soie, &c.
PANTALONS—En grande variété, et aussi chemises, bas, ceintures, &c.
VALISES—De voyage.
AMAZONES—Pour dames.
MANTELETS & MANTEAUX d'enfans, assortiment bien choisi, du dernier goût.
Le magasin est fermé les dimanches, mais il reste ouvert les samedis soir, jusqu'à neuf heures.
J. STUART, agent. D'ARCY,
2nov—3 Coin Canal et Chartres.

MAGASIN, BON MARCHE.

Mme MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle a transporté son magasin à la rue du Canal, No 116, à côté de M. Holmes. Elle vient de recevoir de Paris un magnifique assortiment de marchandises, consistant en chapeaux et capotes de soie, de satin, de velours épinglé, et de paille, rubans, manteaux, mantilles, gants, ombrelles, éventails, fleurs, dentelles fil, dentelles laine, voiles et parures de mariées etc. Elle confectionne les manteaux et mantilles. 2 nov—6f

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No 181—Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle ouvre dans ce moment un assortiment considérable de modes, nouveautés et articles de fantaisie du plus nouveau genre. Elle a pris des arrangemens pour qu'on trouve toujours chez elle ce qu'il y a de plus riche, de plus nouveau et de plus élégant en fait d'articles de modes.
Les derniers arrivages du Havre apportent pour elle les plus jolis chapeaux et mantelets que les modistes ont fait paraître à Paris. 1 nov—1m

*Encoignure Royale et Bienville, et rue de Chartres, 54.*

Mme F. FRYER, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera dans ces deux maisons, le lundi 4 novembre, une ouverture pour capotes, chapeaux, mantelets et pardessus d'automne. Aussitôt le déballage des marchandises qui vient de lui apporter le navire Old England, elle donnera avis de son ouverture générale. 31 oct

VINS FINS.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre:
CHAMPAGNE.
30 paniers Napoléon.
25 do marque de l'Ancre.
25 do Savage Crown.
20 do Moëtz et Chandron, fleur de Sillery.
VIN DU RHIN.
20 caisses Nierstainer.
20 do Diedesheimer.
25 do Hochheimer.
15 do Liebfrauenmilch.
20 do Hock Mousseux.
Ces vins sont d'une qualité très supérieure et d'importation directe. E. JOHNS,
2nov—1mo No 5, Front Levée.

RAISINS FRAIS—50 barillets et demi barillets raisins de Malaga, à vendre à bon marché par E. JOHNS,
2 nov 5, Front Levée.

CAFE—100 sacs café Rio, prime, en magasin et à vendre par E. JOHNS,
2 nov 5, Front Levée.

AMANDES—Un fort lot venant d'arriver, à vendre par E. JOHNS,
2 nov 5 Front Levée.

REÇU par le navire Old England, du Havre—60 meules de fromages de Gruyère, 1ere qualité,
300 fromages Tête de maure,
65 fromages 1ère de grame,
200 fromages de Sagou, à vendre par JEAN FISSE,
2 nov Encoignure Royale et St-Pierre.

CAFE—152 sacs café fin vert, en débarquement du navire Orlando, à vendre par TROISGROS & Co.
2 nov 36, rue de la Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses blanc et jaune, en débarquement du Mary Ellen, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
2 nov 34, rue de la Vieille Levée.

*Bureau de la Compagnie Good Intent Tow Boat, 28 octobre 1850.*

LES personnes désirant acheter notre intérêt dans la Compagnie du Télégraphe de la Balize sont invitées à nous faire des propositions immédiatement. S'adresser à JUNIUS BEEBE,
29 oct—6f Directeur

A. DEROMAS,

*Doreur breveté de Paris,*

INVENTEUR d'un nouveau système de dorure et d'argenture électro-chimique, sans appareil et sans pile, vient de mettre au jour une nouvelle dorure qui pourra se faire rougir et bouillir dans de l'acide nitrique étendu d'eau, sans en altérer la dorure.
M. Deromas démontre son système de dorure à MM. les horlogers et bijoutiers et dans une leçon on peut dorer aussi bien que le professeur lui-même. Il est descendu à l'hôtel des Etrangers, 145, rue de Chartres, pour peu de jours seulement.
1 nov—6

*Changement de domicile.*

RIEDER & KLEEN,

Marchands Tailleurs,

Ont transféré leurs Magasins du No 3, rue du Camp au No 91, rue Commune, presque vis à vis le Verandah.

GRAND assortiment de marchandises de saison, se composant des plus beaux draps et casimirs français, et tout du dernier genre.
Toujours reconnaissant de la libéralité que nous ont accordée nos amis et le public en général, nous chercherons à mériter la continuation de cette faveur en faisant tous nos efforts pour les satisfaire. Nous sollicitons à ceux qui auront besoin de la part des personnes qui apprécient l'élégance et la douceur des objets.
Nous offrons à louer le premier étage de notre magasin No 91, rue Commune, convenable pour un importeur de marchandises sèches.
31oct—1m

J'AI tout lieu de croire qu'un billet de $10,000 souscrit par M. Henry McCall à l'ordre de M. Le Comte de Gallon, payable en mars 1851 est égaré. Il est cependant il avait été escompté, prière est faite au porteur de se faire connaître au No 265, rue St-Philippe, ou à l'étude de A. Ducatel, 60, rue Toulouse.
30 oct—6f CH. de GAALON.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette RUSAN EMMA sont priées de les présenter à C. H. NOBLE,
4 oct—10f No 8, Nouveau Bassin

50—RUE DU CANAL—50

C. M. SIMPSON,

VEND en ce moment un assortiment de Marchandises Sèches d'hiver et d'automne, au dessous des prix des autres magasins. 31oct—10f

MARCHANDISES FRANCAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No. 22, rue St-Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les visiter avant de faire leurs achats ailleurs.
La grande variété d'étoffes pour robes et autres articles de fantaisie que l'on offre à bas prix et à des conditions libérales, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 31oct—15j

CHECK PERDU—Le public est prévenu de ne pas accepter en paiement un check No 50, du montant de deux cents piastres, sur la banque des Mechanics & Traders, tiré par B. Tatout & Co, et à leur ordre, le paiement en ayant été arrêté.
31 oct—3

BONS de la Première Municipalité—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
31oct Nos 9 et 10, rue Jefferson.

BONS de la Troisième Municipalité—A vendre par DOMINIQUE LANATA
31oct Nos 9 et 10, rue Jefferson.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures qualités de la Havane; aussi, des Principes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 35, Vieille Levée,
31 oct entre Bienville et Douane.

REÇU par le navire Old England, du Havre—100 paniers bouteilles vides, à vendre par THOMAS PINET & Co.
31 oct 20 rue Conti

*Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.*

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 20, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES, bien assorties, pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30 oct—

GEORGE Y BRIGHT,

Encanteur et Estimateur,

*Bureau, No 3, rue St Charles, au Premier,*

INFORME le public et ses amis qu'il a repris son ancienne profession d'encanteur. Il apportera une attention toute particulière à la vente des propriétés foncières, soit en vente publique ou amiable, ventes de succession, de gardiens du port, des secoureurs, ventes extérieures de toute espèce de propriété. Il se chargera aussi de l'agence des affaires des propriétaires non résidents en ville, vérifiera les rôles d'évaluation et des taxes, en paiera les droits et collectera les revenus des propriétés situées à la Nouvelle-Orléans ou à Lafayette. Il a la confiance que son expérience des affaires satisfera les personnes qui voudront bien le prendre pour leur agent. 24oct

Papiers Peints.

DELCROIX, 105, rue de Chartres.

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.
On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin papier glacé, doré, &c., bordures ordinaires et imitation velouté, paysages, histoire, batailles de l'empire, grande marine, journées de Paris, &c &c, ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminée, AGATHES, MARBRES, BOIS VEINES, COLONNES, STATUES, &c. 16 sept—3m

*Bitters—Bitters.*

RUE ROYALE, au No. 104, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:

| | |
|---|---|
| Par bouteille, | $ 35 |
| " douzaine do | 3 50 |
| " gallon, | 80 |
| " dame jeanne, le gallon, | 70 |
| " baril, | 60 |

BRIQUES A FEU.—30,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Pensacole, à vendre par THOMAS BLOIS,
11 sep 91, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.—W. P. Vandenburgh & Co ont transféré leurs bureaux au No 99, rue Vieille Levée, vis-à-vis le No 30, où ils étaient avant ce jour. 14 oct—30f

FROMAGE DE GRUYERE—30 meules fromage de Gruyère, article supérieur, à vendre par O. VALETON & CO.,
10oct 25, rue Tchoupitoulas

FROMAGES TÊTES DE MAURES—30 caisses de 12 fromages, têtes de maures, en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & Co,
10oct 25, rue Tchoupitoulas

SARDINES A L'HUILE—500 demi boîtes sardines, 1000 quarts do do, de la nouvelle pêche en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & CO.
10oct 25, rue Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Ellis, de Bordeaux,
50 caisses fromage Tête de Maure,
27 barils vin blanc Barsac,
18 barils vinaigre,
Par DUBUCH FRERES,
11 oct 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement du navire O. J. Chaffee, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estèphe,
20 demi barriques vin blanc Haut-Barsac,
25 do do do Sauterne,
9 do do vinaigre blanc.
A vendre par DUBUCH FRERES.
7 sept 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE—Pour un prix très modéré, ou moins à [illegible] et ses dépendances, situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de [illegible].
Pour plus amples informations, s'adresser à Mad. dame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St-Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex. Humphreys. 20 [illegible]

FOIN—500 balles foin du Nord, à bord le navire Clifton, de New-York, poteau No 3, seconde municipalité, à vendre par J. W. STANTON & CO.
12 oct Coin Magasins & Lafayette.

Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mess. McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast.
26 oct— McDOWELL, MILLS & CO.

AUX DAMES—Mantilles françaises noires et en couleur, sacs nouveau genre et une importation à MOITIE PRIX.
De ces articles ci-dessus, reçus en consignation et à vendre immédiatement chez NOLAN,
29oct—6f Encoignure Chartres et Canal.

*Nègres du Maryland et de la Virginie.*

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptances de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
26oct—1m J. M. WILSON

Ecole de Danse.

A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St-Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.
Prix—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 ou 6 élèves, $1 chaque, pour 10 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.
On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE,

196, Carondelet, entre Hevia et Girod.

Mme Angelina,

SACHANT positivement qu'il n'y a aucune danse nouvelle en France, hormis le Scottish ou German Polka, vient de composer une nouvelle valse intitulée The Jenny Lind Waltz, et elle espère qu'elle aura du succès parmi le beau monde. 31oct—2m

Changement de Domicile.

Mme HUCHEZ, ci-devant 86, rue de Chartres, actuellement Encoignure Tivoli Circle & Delord se charge des réparations de toutes espèces de montres, et de faire, comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.
Mme Huchez prie les personnes qui, jusqu'à ce jour l'ont honorée de leur confiance, de vouloir bien la lui continuer. 1nov—1m

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850—51, a commencé le 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.
De nouvelles améliorations ont été faites aux bâtisses et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.
Pour plus amples informations s'adresser au principal, sur les lieux, No 57 et 59, rue Esplanade.
29 oct—2m

Bureau de Courtage!

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 22oct—1m

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires aura lieu le lundi, 4 novembre, à 4 heures, au bureau de la Compagnie. F. J. FORSTALL,
15oct—au 4 n Secrétaire.

Aux Marchandes de Modes.

2,000 pièces RUBANS No 12, magnifiques en dessins et en qualités à vendre par T. F. MISVIELLE,
23 oct—10f 66, Chartres, Enc. Bienville

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite, à vendre à la convenance des acheteurs.
29 oct— M BEAN, WILLARD & CO.

A VENDRE — En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux
80 barriques vin rouge bon ordinaire.
Par L. MAJESTE & J. CLAUZURE,
19 oct 22, Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

Aux Jardiniers fleuristes.

A LOUER pour le 20 décembre prochain.—Une grande propriété située au faubourg Washington, quartier Lesseps faisant face au chemin de fer du Golfe du Mexique, comprenant tout un îlet, avec toutes les dépendances, maison, cuisine, écurie, remise, serre chaude et une grande quantité de plantes, arbres fruitiers, etc.
S'adresser à A. C. TREMOULET,
30oct—15f 24, Bienville.

A VENDRE OU A LOUER—Une jolie propriété située à environ deux milles de la Bourse St-Louis, consistant en une maison bien commode, avec les dépendances dans la cour, le tout en parfait état. On vendra également vingt acres de terre, ou plus, si on le désire.
Sur cette propriété se trouve une grande quantité d'arbres fruitiers et d'ornement, &c. Le tout convient pour faire la résidence d'une famille respectable, ou pour tenir une vacherie et un jardin potager. Pour plus amples renseignements s'adresser à R. GAMBLE,
2oct—6 No 29, rue Vieille Levée

A LOUER—Une maison haute, située encoignure des Ursulines et [illegible] [illegible] Canal. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à DUBUCH FRERES 77, rue
31 oct St Louis, entre Royale et Bourbon.

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui désireront la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St-Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

E. J. HART. J. N. MARKS. B. B. HART.

E. J. HART & Co.,

79, rue Tchoupitoulas,

NOUVELLE-ORLEANS,

Grocéries en gros et en détail, Drogues, Papier

M. RECKENDORF, récemment nommé agent à la Nouvelle-Orleans et pour le Sud, de la poudre magnétique de E. LYONS, pour la destruction des ravets, fourmis, mouches, moucherons et autres insectes, ainsi que des pilules de Lyons, pour la destruction des rats et souris; désirant faire connaître la propriété de cette précieuse découverte, offre de débarrasser les maisons, les bâtimens, etc., de tous ces insectes pour un temps donné. Il ne prend rien pour sa peine. Le prix de la poudre seulement est exigé et employé devant les personnes. Cette poudre ne contient aucun poison et peut être employée sans crainte, dans les gardes manger, cuisines, etc. Les effets en sont évidens pour ceux qui l'emploient. Les personnes désirant les services de M. R. sont invitées à faire leurs demandes avant 8 heures du matin, ou de 3 à 5 heures du soir, de vive voix ou par lettre, à
S RECKENDORF, 9 rue Canal, au premier.
Conditions:—Comptant.
A vendre chez J. WRIGHT & CO.,
22 oct—3m 151, rue Chartres.

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux:
20 barils eau de vie de Cognac;
15 caisses eau de noix, première qualité
60 fromages Rocquefort;
300 demi boîtes cèpes à l'huile,
25 barils vin blanc;
300 milliers de bouchons,
300 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque. JEAN FISSE,
30 oct—a Encoignure Royale et St Pierre

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux,
50 caisses de 12 bouteilles FRAISES au jus de Jn. Perrat, de la nouvelle récolte.
10 caisses framboises au jus, do, do, do.
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jn. Perrat, de la nouvelle pêche.
10 caisses CHAMPIGNONS au naturel et petits pois de Jn. Perrat de la nouvelle récolte.
Par LOREILHE & CO.,
24 sept Encoig Royale et Douane

CHANGE SUR PARIS—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
31oct Nos 9 et 10, Jefferson.

CHANGE sur Gênes, à vue, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
29oct 9 et 10, rue Jefferson

CHANGE SUR LONDRES—A vendre par DOMINIQUE LANATA
29oct Nos 9 et 10, Jefferson.

CHANGE SUR PARIS, directement, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
14 oct 17 et 19, St-Louis.

TABAC—198 balles, en débarquement du navire Orlando, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

RIZ—25 boucauts de la Caroline, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CACAO—80 sacs de Guayaquil et de Para, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—10 sacs à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—250,000, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune

SUCRE blanc de la Havane — 40 caisses sucre, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune

SALSEPAREILLE—90 balles à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune

VIN DE JEREZ—140 barils, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CHARBON pulvérisé—40 boucauts, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CENDRES DE SODA—21 barriques, en déchargement du navire North Atlantic, de Liverpool, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99, Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—300 caisses Patents de Todds et New Bedford, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99, Vieille Levée

SOUFFRE EN ROULEAUX—30 barils en magasin et à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99, Vieille Levée

THE—50 demi boîtes Ponchong, 3 paquets à la liv., à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99, Vieille Levée

HUILE DE LIN—15 barils bouillie, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99 Vieille Levée

INDIGO—12 surons de Caracas, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 99, Vieille Levée

CAFE HAVANE—645 sacs en débarquement du navire Orlando, de la Havane, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
1nov 34, Vieille Levée.

On demande.

UN bon [illegible] [illegible]

PACAGE—[illegible]

FOIRE—Au profit de l'Asyle des Orphelins Catholiques, une foire sera tenue par les Dames de cette ville vers le milieu de décembre prochain, à l'Armory Hall, rue du Camp.
Les contributions du public seront reçues avec reconnaissance au No 75, rue de Chartres. On les collectera également. 30oct

Changement de domicile.

MM. BAILLY BLANCHARD & Co, ont transporté leur bureau du No 90 au No 2[illegible], rue de la Douane. 1 nov—1

Changement de Domicile

FERDINAND MASENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, Rue des Magasins 1nov—12f

AVIS—M. J. B. PREAU fait [illegible] pour partie de notre société.
Nouvelle-Orleans, 1er novembre 1850.
1 nov—3 GILDEMEISTER & Co.

MAISON DURAND,

RUE ROYALE, No. 187.

M. B. DURAND a l'honneur d'annoncer aux dames qu'il vient de recevoir, par les navires Brunswick, Magnolia, Beatrice, Charlemagne et Old England, un assortiment de marchandises françaises, composé d'un excellent choix d'articles de mode et de fantaisie du meilleur goût, qu'il vendra comme par le passé, à des prix très modiques. Cet assortiment comprend particulièrement les articles suivants:
1,500 capotes et chapeaux pour dames et enfants.
1,200 chapeaux de paille fantaisie, pour dames et enfants du premier âge.
Rubans, grande nouveauté, manteaux en velours matin à la reine, cachemire de diverses couleurs, pour dames et enfants;—mantilles noires ouatées et autres;—grand choix de casaquettes et chapeaux, peluche et velours, pour petits garçons;—soieries noires et couleurs, pour robes et mantelets, dito pour chapeaux,—toile du Nord et barège couleurs pour robes, velours épinglé et uni;—robes dames et satin broché; satin blanc, couronnes, bouquets, voiles, gants, éventails, livres de messe, bas de soie et souliers de satin blanc pour mariées, mousseline suisse unie, grand choix de dentelles, laine, soie et coton, noire et de couleur; voiles de toutes couleurs, ombrelles haute nouveauté, parapluies et demi-parapluies noirs et de couleurs; sacs et bourses fantaisies pour dames et enfants; cordonnets, crochets et perles acier, or et argent pour bourses, boucles pour ceintures acier, or et argent, bon acier pour bracelets (nouveau genre), bon crochets, broderies, et épingles en acier pour la tête, métiers, dessins et canevas pour broderies; passementeries, sous-taches et galons, robes et pelisses pour baptêmes; do nouveautés pour enfants de 1 à 4 ans, gants Jouvin et en soie, boîtes à ouvrage, porte-cigares, mouchoirs brodés et autres; do pour enfants, peignes écaille; do imitation, do en buffle pour attacher les cheveux, peignes à friser et parfumeries; grand assortiment de poudrières en métal, en bois et en carton; beau choix de lingerie en tout genre; assortiment de porcelaines et verreries, de parures pour deuil, do de pourtours fins; do de coton blanc, bas pour dames, bas et chaussons, do pour enfants, fils français, noirs et blancs; boutons, agraffes et cordons de soie, assortiment de broderies, chemises pour hommes, cravates noires, unies et brodées, do blanches brodées, bretelles, gants Jouvin, chaussettes, un joli assortiment de fournitures pour modistes, etc, etc.
M. B. Durand appelle avec confiance l'attention de ses clients et des dames en général sur le beau stock qu'il a en main, et les invite à venir le visiter. 1erno

THOMAS G. PAYAN & Co.

*Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillements confectionnés.*

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du COMPTANT OU SON EQUIVALENT.
HABITS—Gazzea—Redingottes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, tout aller, bureau, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.
ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemands et américains.
PANTALONS—En drap noir et bleu, satin loine, et casimir couleur, fauve, vert, mélange jaune, à carreau, à raies, à carreaux; pantalons de nouveau genre, anglais et américain.
GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valence, bombazine noir, mérinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour plantations.

Pardessus en couverte, blouses et fantaisies, paletots noirs et gilets rondé, en drap pilote, castor et kerseys et pantalons, gilets de flanelle rouge, bleu, blanc, chemises en laine, en coton, Taylor à raies et Hickory; pardessus en caoutchouc, manteaux, pantalons, casquettes, [illegible], bas d'oreillers, Life preserver et casques [illegible] pour les [illegible].
Trois caisses de chaussettes [illegible], cotonnas des [illegible], fraisees, [illegible], unies, à raies, et bleu fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau, soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru, cravates noir et fantaisie, mouchoirs, blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste, chaussettes en laine, en coton, gants fantaisie, noir, soie, mérinos et daim.
Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les genres, six cents malles de voyage et valises, sacs de nuit de 75 c à $25, parapluies en soie, gingham et coton.
Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs 31oct

P. MALLARD,

No 67, Rue Royale.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice du Havre
MEUBLES—Secrétaires, fauteuils, prie dieu, canapés, tête-à-tête, do marquises; consoles, jardinières, etc.
RIDEAUX—stores, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementeries
Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc, objets de fantaisie et d'art, papier mâché, bronzes, statuettes, pendules en bronze et en porcelaine, candélabres et flambeaux.—Services de table pour dîner, déjeuner et thé.
LAMPES—Carcels, modérateurs, et autres, montées sur bronze et porcelaine; articles tout nouveaux.
SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, encadrées.
TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décorations, etc. aux prix les plus modérés.
Bals et soirées—On trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses.
16 oct—

*Demande d'une bonne Cuisinière Française.*

ON demande immédiatement une bonne cuisinière française pour une grande famille. S'adresser au No 43, rue des Remparts, entre Bienville et Douane.
Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bonnes recommandations. 15oct

A VENDRE.

UNE jeune griffonne de 12 ans, avec son enfant de 2 ans. Cette esclave est pleinement garantie, elle est très bonne blanchisseuse et repasseuse de linge, très bonne domestique de maison et un peu cuisinière.
S'adresser au No 22, rue St-Louis. 25 oct

Habillements confectionnés.

No 9, Rue des Magasins.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés expressément pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit:
Redingottes olives, noires, bleues, vertes et brunes, sacs et paletots fantaisie; paletots bruns; habits en couverte mackinaw, habits et redingottes en draps fantaisie, de toutes couleurs et qualités; pantalons noirs en cuir, laine et casimir; pantalons fantaisie, à raies, à carreaux; pantalons fantaisie satin et satin laine de toutes qualités; gilets noirs en satin brodé, gilets en satin noir et fantaisie, gilets gros de Rhin et cachemires; gilets en soie de toutes les qualités; manteaux noirs d'automne à vendre par BACH BARNETT & Co.,
16oct 9, rue des Magasins

CIRE BLANCHE—6 balles cire blanche, en déchargement du brick Joséphine, venant de la Havane, à vendre par BERNARD TURPIN

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Old England, du Havre, 1,600 damejeannes assorties, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 oct 103, rue Royale

SOIERIES ET RUBANS—En débarquement du navire Old England, du Havre; Une balle soieries et rubans, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD.
30 oct 103, rue Royale.

FROMAGE DE GRUYERE.—En débarquement du navire Old England, du Havre 30 meules Gruyère, première qualité, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 oct 103, rue Royale.

CHAPEAUX: CHAPEAUX.—Noirs, perles, bruns et en soie, Buena Vista, et à vendre par BACH BARNETT & Co.,
16oct 9, rue des Magasins.

Ganterie et Bonneterie anglaise, Laine et Coton.

REÇUS par le navire Huguenot, de Liverpool, et à vendre par R. TATOUT & CO., 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse,
Grands bas de laine, gris, noirs et blancs, pour hommes, femmes et enfants, bas coton, blancs, écrus, gris, mêlés et noirs, chaussettes coton, laine et mérinos, pour hommes et enfants, gants laine pour hommes et enfants, de tous genres, gant soie, filoselle et coton, diverses couleurs; 400 douzaines bottines laine, pour petits enfants.
Ils ont toujours en main les articles de fantaisie français, allemands et du Nord, qu'ils vendent aux prix les plus modérés, et attendent incessamment par les navires Arcadia et Old England, du Havre, un assortiment de marchandises de Paris, ainsi qu'une grande variété de jouets d'enfants par les premiers arrivages de Brême. 1nov

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.

H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés; il ose en solliciter leur patronage se flattant de pouvoir satisfaire leurs désirs.
Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts.
2[illegible]oct H. HUARD.

ON demande deux ouvriers FERBLANTIERS. S'adresser rue de la Douane No 85. 28oct

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peytona. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, même au dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de Hurst [illegible] rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.
N. B. Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co,
[illegible] 217, rue du Camp

Pompe d'Orléans, No 21.

Les officiers et [illegible] [illegible] [illegible]
LOUIS O HUARD, Secrétaire.
[illegible]
LOUIS O HUARD, Secrétaire.